



**Formation publique
offerte à distance**

PROCESSUS AUDIS

Prévenir le suicide chez les personnes autistes ou présentant une DI

Formation de formateurs et de formatrices

**Véronique Longtin, Ph. D.
Conseillère experte en TGC**

Le contexte

L'incidence exacte des comportements suicidaires chez les personnes autistes ou ayant une déficience intellectuelle (DI) n'est pas connue. Cependant, en fonction des études recensées, il semblerait que l'incidence des tentatives de suicide et des manifestations associées au suicide soit plus importante chez ces personnes, particulièrement les personnes autistes et celles présentant une déficience intellectuelle légère, que dans la population générale.

Bien que cette problématique apparaisse bien réelle dans la littérature scientifique, une banalisation de ce phénomène est présente dans les milieux d'intervention, ce qui est susceptible d'entraver la mise en place de mesures préventives et d'interventions (texte provenant de *Comprendre et prévenir le risque suicidaire chez les personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme : consultation d'experts; Rapport faisant état de travaux conjoints du CRISE-UQAM et du CRDITSA de Montréal*).

Avons-nous les outils et les connaissances nécessaires pour intervenir sur les manifestations associées au suicide chez les personnes autistes ou présentant une DI?

La description

Cette formation à distance permettra aux futurs formateurs et formatrices de bien enseigner les concepts du *Processus AUDIS (Autisme, déficience intellectuelle, suicide)*.

****Attention, la formation est maintenant offerte sur deux jours et la formule a été modifiée.**

Les journées de formation se diviseront en deux parties : l'avant-midi sera consacré à une courte révision des concepts théoriques et des astuces pédagogiques pertinentes à leur enseignement, et l'après-midi, à des présentations du contenu par les participants et participantes. La maître-formatrice offrira ensuite une rétroaction aux présentateurs et présentatrices (forces, aspects perfectibles de l'animation, niveau d'aisance dans le transfert de connaissances). **Chaque participant ou participante devra donc se préparer afin de présenter une section de contenu au groupe et ainsi consolider ses connaissances du Processus AUDIS et ses compétences de formateur ou de formatrice.**

IMPORTANT :

Le contenu de la formation de mentors AUDIS ne sera pas revu en détail, sinon dans une perspective d'apprendre à le transmettre. Les participants et les participantes devront avoir lu le processus clinique et utilisé le PPS avant la formation de formateurs et de formatrices.

Les objectifs

Après avoir assisté à cette formation, les futurs formateurs et formatrices seront en mesure :

- d'organiser la formation sur le Processus AUDIS dans leur établissement (matériel, cohorte, logistique, etc.);
- d'animer la formation sur le Processus AUDIS dans leur établissement;
- d'utiliser les modalités les plus efficaces visant à effectuer un transfert de connaissances;
- de soutenir les mentors et les équipes dans le déploiement du Processus AUDIS.

Le public cible

Les participants et les participantes doivent remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Avoir suivi la formation de mentors AUDIS et récemment appliqué le Processus AUDIS auprès d'au moins un usager ou une usagère;
- Être ciblé(e) pour donner la formation sur le Processus AUDIS dans leur établissement dans les mois qui suivent la formation de formateurs et de formatrices;
- Être volontaire pour assumer ce rôle;

- Avoir l'appui de leur gestionnaire pour l'implantation du Processus AUDIS dans leur établissement et s'être assuré de son implication;
- Présenter un intérêt certain et des habiletés reconnues dans le domaine de la communication;
- Présenter une motivation à parfaire ses habiletés en transfert de connaissances.

La maître-formatrice

Riche d'une expérience professionnelle variée dans le domaine de l'intervention, développée tant aux services communautaires, que dans des établissements du réseau et en solidarité internationale, **Véronique Longtin**, Ph. D., s'investit maintenant depuis 20 ans auprès des personnes autistes ou présentant une DI et manifestant un TGC. En tant que conseillère experte en TGC au SQETGC, elle collabore à l'élaboration de cadres de référence, de lignes directrices, de formations et d'outils favorisant le développement des meilleures pratiques en TGC. Elle a collaboré à la rédaction de plusieurs ouvrages, dont le Protocole d'identification des personnes présentant une DI ou un TSA et manifestant un TGC, le Cadre de référence soutenant le déploiement du Plan de transition en TGC et de son processus, les Activités de jour valorisantes : définition et recommandations pour l'intégration des personnes manifestant un TGC et l'Analyse et intervention multimodales en troubles graves du comportement : Lexique et Grille.

Elle s'intéresse aux transitions de milieux de vie (changement de ressources d'hébergement) depuis 2008. Cet intérêt, développé sur le plan professionnel et actualisé en recherche, s'appuie sur le désir de favoriser des transitions de milieux de vie plaçant la personne et sa famille au centre du processus de changement, dans le but d'améliorer la qualité des services. Sa thèse portant sur les transitions de milieux de vie dans la communauté des personnes présentant une DI, identifie une typologie des transitions mettant en lumière les expériences vécues par les personnes elles-mêmes, ainsi que par les intervenants les soutenant dans ce processus.

Ses autres intérêts professionnels se situent sur le plan des troubles de santé mentale, des syndromes génétiques et de la mesure des impacts des interventions spécialisées sur la réduction des TGC. Elle soutient activement les CISSS et les CIUSSS dans la collecte de données provinciale annuelle des composantes essentielles du Guide de pratique en TGC permettant d'évaluer le niveau d'implantation de ces pratiques spécialisées auprès de la population TGC du Québec.

Les dates

Cette formation aura lieu à distance, les **25 et 26 novembre 2026** de 9 h à 16 h 30.

Les participantes et participants seront aussi convié(e)s à une rencontre préalable obligatoire, le 21 octobre 2026 de 11 h 15 à midi.

Les modalités

La formation sera offerte sur la plateforme Zoom, à travers la ZoNE TGC.

Les participants et les participantes pourront y assister à partir de leur ordinateur, qui devra être doté de **haut-parleurs**, d'un **micro** et d'une **caméra** fonctionnels.

La participation active de chacun et chacune sera requise, afin de favoriser l'intégration des connaissances.

Les informations de connexion et la documentation à imprimer seront envoyées environ une semaine avant le début de la formation.

Les coûts

Comme cette formation est réservée au personnel des CISSS et des CIUSSS, aucun déboursé n'est requis, conformément à l'entente de financement du SQETGC.

L'inscription

Un ou une gestionnaire membre de la communauté de pratique provinciale en TGC sera responsable de transmettre aux personnes autorisées par lui ou elle le lien vers la page cachée (reçu du SQETGC en mai 2026) pour l'inscription à travers la ZoNE TGC.

Veuillez noter que les places sont limitées. Le SQETGC se réserve le droit de favoriser la participation d'un maximum d'établissements en restreignant le nombre d'inscriptions d'un même CISSS ou CIUSSS.

Des questions?

N'hésitez pas à communiquer avec Sophie Choquette, agente à la formation au SQETGC.

Courriel : sophie.choquette.sqetgc@ssss.gouv.qc.ca